

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

COMMUNE DE DZENG



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

DZENG COUNCIL

DECISION N° 07.../ D/C-DZENG/SG/2025 DU 06 MAI 2025

PORTANT RECETTICATIF DE LA DECISION N° 02... PORTANT ATTRIBUTION DES TRAVAUX DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°007/AONO/C-DZENG/CIPM/2025 DU 06/02/2025 RELATIF AU TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE BOUTIQUES AU MARCHE DE DZENG VILLE DANS LA COMMUNE DE DZENG : ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG. MAÎTRE D'OUVRAGE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025;
- Vu le décret 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
- Vu le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n°2011/048 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
- Vu La circulaire N°00013995/c/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025;
- Vu Les normes en vigueur en République du Cameroun.
- Vu Le dossier d'appel d'offres du dossier d'appel d'offre N°007/AONO/C-DZENG/CIPM/2025 du 06/02/2025 relatif aux travaux de construction de quatre boutiques au Marché de Dzeng ville dans la Commune de Dzeng : arrondissement de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre;
- Vu La proposition d'attribution n°013/L/CIPM-DZENG/ 2025 du 19/03/2025 par le Président de la Commission de passation interne des Marchés auprès de la Commune de Dzeng ;
- Vu L'arrêté N°000148/A/MINIDDEV du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame AYI Monique Epse NKAMGNA, au poste de Maire de la Commune de Dzeng à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National ouvert N°007/AONO/C-DZENG/CIPM/2025 du 06/02/2025 relatif aux travaux de construction de quatre boutiques au Marché de Dzeng ville dans la Commune de Dzeng : arrondissement de Dzeng, Département du Nyong et So'o, Région du Centre;

Est attribué à **ETS BESSALA et FILS** pour un montant TTC de 23 270 406 (Vingt-trois million deux cent soixante-dix mille quatre cent six francs CFA pour une durée de Quatre (04) mois calendaires.

Article 2 : La présente décision Municipale sera enregistrée et communiquée par tout moyen au besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- PREF/N.S/MDYO ;
- DADMINMAP/NS ;
- ARMP ;
- DD/MINEPAT/NS ;
- PRESIDENT/CIPM/DZG ;
- SOPECAM ;
- ARCHIVES/CHRONO

